



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.055/B

OBJET : AVIS DE CONSULTATION DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SAGE DE L'YERRES REVISE
(SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : AVIS DE CONSULTATION DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SAGE DE L'YERRES REVISE
(SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1524-3,

VU le Code de l'Environnement et ses articles L.212-3 et L.212-11 et R.212-39,

VU la validation des documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par la Commission Locale de l'Eau (CLE), le 27 mars 2024,

VU le courrier du SYAGE du 15 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il est demandé à la Ville de Brunoy d'émettre un avis sur les documents constitutifs du SAGE,

CONSIDERANT que le SAGE définit les grandes orientations dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques,

CONSIDERANT que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a décidé de lancer une procédure de révision afin d'actualiser les données de l'état des lieux, d'effectuer un bilan de la mise en œuvre du SAGE, de se mettre en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 et d'intégrer la nécessaire adaptation au changement climatique,

CONSIDERANT que la révision du SAGE de l'Yerres prévoit de répondre aux enjeux et de consolider les cinq grands objectifs : retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides, réduire les pollutions des eaux de surface, améliorer la gestion des ruissellements, préserver un accès à la ressource suffisant et de qualité, affirmer la gouvernance du SAGE et renforcer la participation citoyenne,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : AVIS DE CONSULTATION DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SAGE DE L'YERRES REVISE
(SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

34 Voix Pour, 1 Abstention

ARTICLE 1 : **DONNE** un avis favorable sur les documents constitutifs du SAGE.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : AVIS DE CONSULTATION DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SAGE DE L'YERRES REVISE
(SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024


Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.055/B

Objet de l'acte : AVIS DE CONSULTATION DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SAGE DE L'YERRES
REVISE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23802_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23802_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024